

Règlement du jeu concours photos

« Cidrivores : Les boissons normandes, on les adore ! »

Article 1 : Organisateur

La Maison Cidricole de Normandie organise un concours de photographies gratuit et sans obligation d'achat du 2 au 22 décembre sur le thème : « les boissons normandes aux couleurs des fêtes de fin d'année ».

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans ou mineure accompagnée d'un responsable légal pouvant justifier de l'autorité parentale, résidant en France métropolitaine et Dom-Rom. La Maison Cidricole de Normandie se réserve le droit de vérifier l'âge du participant ainsi que l'autorisation fournie par le responsable légal. La participation au jeu est limitée à une participation par personne (même nom et/ou même adresse email ou postale). Enfin, le participant reconnaît que sa participation au jeu vaut acceptation intégrale du présent règlement sans aucune réserve.

Le jeu concours est ouvert aux photographes professionnels, il leur suffit de le préciser dans le mail d'accompagnement lors de l'envoi de leur photographie.

Article 3 : Déroulement du jeu

a) : Procédure de participation

Pour participer à ce concours, le participant doit suivre la procédure indiquée ci-dessous. Il est précisé que le participant est responsable des informations qu'il a renseignées lors de son inscription et en assure l'exactitude et la validité, sous peine de voir sa participation au concours considérée comme nulle. Toute inscription inexacte ou incomplète et notamment toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou omettant l'une des informations ou l'un des documents indiqués ci-dessous ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Afin de procéder à son inscription, le participant envoie à l'adresse mail suivante : info@maison-cidricole-normandie.fr sa photographie ainsi que les éléments suivants : Nom, Prénom, numéro de téléphone, adresse email, adresse postale.

Les participations parvenant après le 23 décembre 2020 à 00h00 seront considérées comme nulles.

Les photographies ne doivent pas être constitutives de contenu :

- Constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle
- Portant atteinte à la vie privée
- Contrainte à la réglementation et à la législation en vigueur.

L'email d'accompagnement devra indiquer que la photographie est libre de droit afin que la Maison Cidricole de Normandie puisse l'utiliser lors de ses actions de communication sur Twitter, Instagram, LinkedIn et Facebook.

Le cadrage de la photographie transmise ne devra permettre aucune identification de personne. Aucun visage reconnaissable ne devra donc apparaître sur la photographie transmise. Si tel est le cas, la Maison Cidricole de Normandie se réserve le droit de rendre nulle la participation de son auteur.

b) : Déroulement du jeu concours

Pour participer, le participant doit envoyer à l'adresse indiquée plus haut une photographie d'un plat de fêtes de fin d'année dont la recette devra inclure du cidre ou du poiré ; la photo devra montrer le plat accompagné de sa bouteille et d'un verre de cidre ou de poiré, le tout dans une ambiance de fête.

Pour augmenter les chances de gagner, le participant peut partager sa photographie sur Instagram et Facebook en taguant [@maisoncidricoledenormandie](https://www.instagram.com/maisoncidricoledenormandie).

La sélection des deux gagnants se fera par la concertation d'un jury.

Ce jury sera constitué : d'un représentant de la Maison Cidricole de Normandie, d'un producteur de cidre ou de poiré normand et un professionnel de la photographie.

Les prix seront attribués aux deux photographies qui mettent le mieux en valeur les boissons normandes dans un univers de fêtes de fin d'année.

c) : Lots en jeu

Le concours sera doté de deux paniers « Cidrivores » composés d'une bouteille de cidre, une bouteille de poiré et une autre boisson « surprise ».

Les prix seront adressés, par voie postale aux deux gagnants du concours au plus tard le 15 janvier 2021.

d) : Information auprès des gagnants

Les gagnants seront informés dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la date de désignation des gagnants, à l'adresse électronique renseignée. Ils recevront également dans cette notification toutes les indications utiles quant aux modalités d'obtention de leur prix. En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficiaire de son lot, ce dernier pourra être envoyé au gagnant positionné en 3^e place du concours.

En aucun des cas les lots offerts ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces, ni ne feront l'objet d'un échange pour une autre dotation.

La participation au jeu et la transmission des photographies implique l'acceptation par chaque participant, gagnant ou non, des conditions définies dans le paragraphe ci-dessous du règlement et notamment l'ensemble des autorisations d'utilisation d'image et la cession des droits de propriété intellectuelle sur les photographies.

Article 4 : Autorisation, cession des droits et utilisation des photographies

Le présent concours ne confère en aucun cas aux participants un droit quelconque sur l'utilisation, la reproduction et/ou un quelconque droit de propriété intellectuelle de la Maison Cidricole Normandie. Le participant reconnaît avoir lu et accepté les conditions du règlement et les conditions d'utilisation du site Internet. Le participant déclare être l'auteur des photographies transmises dans le cadre de la participation au concours et/ou détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur celles-ci. Le participant a conscience que les photographies transmises relèvent de son entière responsabilité et qu'en cas de violation des présentes conditions, il engage notamment sa responsabilité financière. Il garantit à la Maison Cidricole de Normandie avoir veillé à ce que toute personne représentée sur les photographies ou pouvant prétendre à un droit quelconque à l'égard des photographies et de leur exploitation, que ce soit notamment au titre des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteurs, ou droits voisins, droits des marques...) ou des droits de la personnalité (droit à l'image, droit au respect de la vie privée...) ne puisse pas venir émettre des revendications au titre des utilisations prévues aux présentes. Il tiendra à disposition du site organisateur

toutes les autorisations écrites nécessairement obtenues. La Maison Cidricole de Normandie ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre. Le Participant s'engage dès lors à prendre en charge tous les frais liés à toute action ainsi que les condamnations prononcées, en cas de réclamation ou de poursuites engagées contre la Maison Cidricole de Normandie. Dans l'hypothèse où la Maison Cidricole de Normandie serait poursuivie du fait des photographies, notamment pour violation de droits de tiers, ou en contrefaçon, le Participant apportera son concours dans ladite action s'agissant notamment de la production de tout élément de preuve permettant d'écarter une condamnation à ce titre. De plus, par ce règlement, le Participant autorise expressément la Maison Cidricole de Normandie à exploiter les photographies transmises dans le cadre du jeu concours sur les supports de communication de la Maison Cidricole de Normandie, pour Internet et les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn. Autorisations nécessaires à l'exploitation prévue du fait de la participation et soumission des photos au jeu concours : les dispositions emportent l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation convenue. Dès lors, le participant s'engage à communiquer l'ensemble des informations demandées. La participation au jeu emporte autorisation du participant et/ou des représentants légaux de diffuser et exploiter selon les termes convenus aux présentes, les photographies. Le participant autorise expressément la Maison Cidricole de Normandie organisatrice à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées à l'occasion du jeu concours. Le participant donne notamment l'autorisation d'exploiter, reproduire, représenter et adapter les prises de vue sur lesquelles le participant serait présent et reconnaissable, pour toute utilisation telle que définie aux présentes, dans le cadre de toutes opérations que la Maison Cidricole de Normandie décidera de réaliser (notamment à des fins promotionnelles, publicitaires et/ou commerciales), sous toute forme et sur des supports de type Internet, réseaux sociaux Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn. Le participant garantit ainsi à la Maison Cidricole de Normandie et ses partenaires tiers autorisés, la jouissance paisible au titre des autorisations données sur l'image et les photographies, et notamment qu'elle ne pourra voir sa responsabilité engagée pour l'utilisation de celles-ci.

Article 5 : Responsabilités

La Maison Cidricole de Normandie ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu. La Maison Cidricole de Normandie ne saurait être tenue responsable en cas de mauvais acheminement du courrier électronique ou postal ou en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau, etc.).

Article 6 : Protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations nominatives les concernant, communiquées à l'organisateur. Les Participants peuvent exercer ce droit, par demande écrites adressée à la Maison Cidricole de Normandie à l'adresse suivante : info@maison-cidricole-normandie.fr

Article 7 : Respect du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation du règlement. Le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du participant. Le règlement peut être consulté sur le site www.maison-cidricole-normandie.fr

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes de l'opération du jeu et de ce présent règlement. La Maison Cidricole de Normandie se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement de l'opération. La Maison Cidricole de Normandie se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de cette opération. La Maison Cidricole de Normandie organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires d'inscription et/ou des formulaires d'inscription complémentaires reçus mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires des gagnants potentiels. La Maison Cidricole de Normandie pourra décider d'annuler l'opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération au jeu ou de la détermination des gagnants.

Article 8 : Convention de preuve

Les informations contenues dans les systèmes d'information de la Maison Cidricole de Normandie ont force probante quant aux données de connexion des participants et leurs données personnelles relatives au jeu concours.

Article 9 : Droit applicable

Le règlement est soumis à la loi française. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit à la Maison Cidricole de Normandie. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui ne parviendra à la Maison Cidricole de Normandie plus de 15 jours après la fin du jeu. Tout différend à l'occasion du jeu concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.